

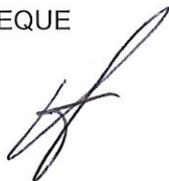
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LE 10 AVRIL 2024

Délégation n°	Objet	Résultat du vote
<u>1-10-04-2024</u>	<u>Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2024 de la commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>2-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget du lotissement 2024 (délibération)</u>	Approuvée
<u>3-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget du lotissement 2024 (signature)</u>	Approuvée
<u>4-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget de l'assainissement 2024 ()</u>	Approuvée
<u>5-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget de l'assainissement 2024 (signature)</u>	Approuvée
<u>6-10-04-2024</u>	<u>Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Principal 2024 de la commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>7-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget de la commune 2024 (délibération)</u>	Approuvée
<u>8-10-04-2024</u>	<u>Vote du budget de la commune 2024 (signature)</u>	Approuvée
<u>9-10-04-2024</u>	<u>Approbation de l'avant-projet de création d'un local chasseur, d'un sanitaire PMR et extension du local des services techniques définitif établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale</u>	Approuvée

Liste Affichée en mairie le 11/04/2024

Le Maire

Gilles LEVEQUE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGAGNON

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 064-216400424-20240410-BPLOTISSEME2024-BF

Séance du mercredi 10 avril 2024

1-10-04-2024

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DUCAMIN Mireille, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Absents-Excusés: CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUMARTIN Jean-Claude, DUCAMIN Mireille.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : jeudi 4 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2024 de la commune d'Argagnon

Suite à la présentation du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2024 de la commune d'Argagnon, le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2024 de la commune d'Argagnon.

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le 11/04/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 11/04/2024
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
 Le 11/04/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
 DU 11/04/2024

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL BUDGET PRIMITIF

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
 Reçu en préfecture le 11/04/2024
 Publié le
 N° ID : 064-216400424-20240410-BPLOTISSEME2024-BF

Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Gilles, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUCAMIN Mireille, CASSOU André, DUMARTIN Jean-Claude

Date de la convocation
04 avril 2024

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/04/2024 A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
 Mme REY Marie-José

<u>11/04/2024</u>
et publication du
<u>11/04/2024</u>

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 316 145,36

Recettes : 316 145,36

Fonctionnement

Dépenses : 399 418,61

Recettes : 399 418,61

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 316 145,36 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 316 145,36 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 399 418,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 399 418,61 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON LE 10 avril 2024

Le Maire, Gilles LEVEQUE le(s) secrétaire(s) de séance



Handwritten signatures and initials in blue ink.

Handwritten signature 'Broca' in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 11/04/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 11/04/2024

Le Maire,



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :10
Nombre de suffrages exprimés :10
VOTES	
Pour :10
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 04-04-2024

Présenté par le Maire .
A ARGAGNON, le 10-04-2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A ARGAGNON, le 10-04-2024

Les membres du Conseil Municipal,

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Absents-Excusés: CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude.

Le Maire,
LEVEQUE Gilles



A collection of handwritten signatures in blue ink, including one clearly legible signature 'BROCA'.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A, le ____/____/____

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le11/04/2024.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU11/04/2024.....

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGAGNON**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
N°
ID : 064-216400424-20240410-BPASSAINISS2024-BF

Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur LEVEQUE Gilles.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

CASSOU André, CHARLEMAGNE Deborah, DIMMOCK Nicola, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude.

Date de la convocation
04 avril 2024

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
Mme REY Marie-José

et publication du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 93 696,66

Recettes : 93 696,66

Fonctionnement

Dépenses : 56 948,28

Recettes : 56 948,28

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses	93 696,66	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	93 696,66	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	56 948,28	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	56 948,28	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON LE 10 avril 2024

Le Maire, Gilles LEVEQUE le(s) secrétaire(s) de séance



Handwritten signatures and initials, including 'Hilla', 'Broca', and others.

Handwritten signature of the secretary of the meeting.

IV-ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 11/04/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 11/04/2024

Le Maire,

Présenté par le Maire,
A ARGAGNON, le 10/04/2024
Le Maire,
Délibéré par l'assemblée délibérante en session Ordinaire
A ARGAGNON, le 10/04/2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES - Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

**Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric,
FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY
Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.**

**Absents-Excusés: CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK
Nicola, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude.**

Le Maire,
LEVEQUE Gilles



Handwritten signatures of council members: Broca, Feugas, Douet, Hitte, Cassou, Charlemagne, Dimmock, Ducamin, Dumartin, and Leveque.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
/ / et de la publication le / /

A ARGAGNON, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGAGNON

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 064-216400424-20240410-BP_COMMUNE_2024-BF

Séance du mercredi 10 avril 2024

6-10-04-2024

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents: 10

Votants : 10

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DUCAMIN Mireille, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Absents-Excusés: CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUMARTIN Jean-Claude, DUCAMIN Mireille.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : jeudi 4 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Principal 2024 de la commune d'Argagnon

Suite à la présentation du Budget Primitif Principal 2024 de la commune d'Argagnon, le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le Budget Primitif Principal 2024 de la commune d'Argagnon.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le ...11/04/2024.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU ...11/04/2024.....

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire



**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 11/04/2024
**ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 11/04/2024**

Le Maire, 

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
N°
ID : 064-216400424-20240410-BP_COMMUNE_2024-BF
Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :
BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
04 avril 2024

Étai(en)t excusé(s) :
CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude.

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
REY Marie-José

et publication du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 556 522,25
Recettes : 479 561,25

Fonctionnement

Dépenses : 535 718,47
Recettes : 535 718,47

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	574 679,25	(dont 18 157,00 de RAR)
Recettes :	574 679,25	(dont 95 118,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	535 718,47	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	535 718,47	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGAGNON

le(s) secrétaire(s) de séance 


Le Maire, Gilles LEVEQUE



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le 11/04/2024

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 11/04/2024

Le Maire,



Présenté par le Maire .
A ARGAGNON, le 10-04-2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A ARGAGNON, le 10-04-2024

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents:10
Nombre de suffrages exprimés :10
VOTES	
Pour :10
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 04-04-2024

Les membres du Conseil Municipal,

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis, PEZÉ Olivier.

Absents-Excusés: CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude.

Le Maire,
LEVEQUE Gilles



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A, le ___/___/___

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGANNON

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 064-216400424-20240410-9_10_04_2024-DE

S'LO

Séance du mercredi 10 avril 2024

9-10-04-2024

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DUCAMIN Mireille, DOUET Frédéric, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, REY Marie-José, PEYRAN Francis.

Absents-Excusés : CASSOU André, CHARLEMAGNE Déborah, DIMMOCK Nicola, DUMARTIN Jean-Claude, DUCAMIN Mireille, PEZÉ Olivier.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : jeudi 4 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Approbation de l'avant-projet de création d'un local chasseur, d'un sanitaire PMR et extension du local des services techniques définitif établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale

Le Maire expose le dossier d'avant-projet définitif établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour le projet de création d'un local chasseur, d'un sanitaire PMR et extension du local des services techniques ont été obtenues.

Il demande donc au Conseil d'approuver l'avant-projet définitif établi par ce service.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, avec 3 abstentions et 6 voix,

APPROUVE le dossier d'avant-projet définitif concernant le projet de création d'un local chasseur, d'un sanitaire PMR et extension du local des services techniques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le 11/04/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 11/04/2024
Le Maire,

